



## Tarif club



Base de Loisirs Loire Forez

### Adhésions :

<b>Jeunes (- de 18 ans) :</b> comprend : -Cotisation B2LF (10 euros/famille) - licence FFCK ou FF Handisport ou Sport adapté - école de pagaie avec encadrement le mercredi après-midi (sauf vacances scolaires et hiver) - sorties avec encadrement (à la journée + stages) - séances piscine vendredi soir en hiver - transport (-de 20 km gratuit, participation si + de 20 km)	155 € 110 (2025)	<b>Licence de soutien</b> <i>destinée aux personnes possédant leur propre matériel et ne désirant pas participer aux compétitions, sorties, séances et stages</i> comprend : - licence FFCK ou FF Handisport ou Sport adapté -accès aux locaux (sous conditions)	75 €
	155 €	<b>Séance encadrée unique</b> (inclus carte découverte 1 jour) - limité à 2 séances - remboursable en cas de prise de licence	8 €
<b>Adultes (+ de 18 ans) :</b> comprend : -Cotisation B2LF (10 euros/famille) - licence FFCK ou FF Handisport ou Sport adapté - 1 séance hebdomadaire (vendredi ou samedi) - séances kayak piscine les vendredis soirs en hiver -Accès aux stages mer, eau vive et eau calme - Accès stade d'eau vive St Pierre de B Supplément nouvel adhérent (septembre à décembre)	45 €		
<b>Assurance complémentaire MAIF</b> (permet de couvrir la pratique du canoë-kayak hors activités club et d'obtenir des indemnités plus élevées)	10€ facultatif	<b>Passeport pagaies couleurs</b> <b>Carnet de navigation (à partir pagaie bleue)</b> <b>Passage pagaie couleur</b>	3€ 3€ 6€
<b>Réductions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pass sport (50 euros de réduction selon coef familiale)</li> <li>- Pass région (30 ou 60 euros avantage adhésion sportive)</li> <li>- A partir deuxième licence (plein tarif) dans une même famille : -15 €</li> </ul>			
Les adhésions peuvent être payables en deux fois : les deux chèques doivent être remis lors de l'adhésion.			
<b>La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak en loisir, et le cas échéant en compétition, est exigée pour toute prise de licence.</b> <b>Avant d'envisager toute pratique du canoë kayak, les pratiquants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs doivent attester de leur aptitude à nager 25 mètres et de s'immerger, ou présenter un certificat d'une autorité qualifiée (BEES 1° natation, MNS).</b>			

Prévoir une participation financière pour les stages et sorties à plus de 20 km (frais de déplacement, d'hébergement...)

Les licences FFCK (carte canoë +) sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, pour les nouveaux adhérents (à partir du 1<sup>er</sup> septembre) un supplément de 45 euros est demandé pour couvrir la période s'étendant jusqu'au 31 décembre. Pour les anciens adhérents, le renouvellement de la licence s'effectuera le 1<sup>er</sup> janvier, la période d'appel à cotisation s'étend du 1<sup>er</sup> septembre au 15 décembre.